

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°	2026	02	01
----	------	----	----

<b>OBJET</b>	
<b>APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025</b>	<p><b>L'an deux mille vingt six le 12 février</b></p> <p>Le Conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni à la Barakason de Rezé, sous la Présidence de Madame Agnès Bourgeais.</p>

Date de convocation : 30 janvier 2026

	Membres	Présent-es	Absent-es	Absent-es représenté-es ou Délégation de vote
<b>15 membres en exercice</b>	<b>Ville de Rezé</b>			
	Mme Agnès BOURGEOIS			X
	M. Hugues BRIANCEAU	X		
	Mme Eva PAQUEREAU	X		
	Mme Agnès CABARET-MARTINET	X		
	M. Jean-Christophe FAËS			X
	M. Maxime VENDÉ	X		
	M. Roland BOUYER	X		
	M. François NICOLAS	X		
	<b>Département de Loire-Atlantique</b>			
	Mme Dominique POIROUT	X		
	Mme Myriam BIGEARD			X
	<b>Personnalités qualifiées</b>			
	Mme Brigitte BRAULT	X		
	M. Vianney MARZIN	X		
	M. Damien TASSIN	X		
	<b>Représentant-es du personnel</b>			
	Mme Maureen LARGOUET			X
Mme Nelly LANDAIS	X			

11 présent-es  
3 représenté-es  
Soit 14 votant-es

**Délibération n°2026-02-01 du 12 février 2026 du Conseil d'administration de La Soufflerie :  
Approbation du Compte Financier Unique**

Conformément à l'article 10.2 des Statuts de la Soufflerie :

« Le Conseil d'Administration délibère sur (...) les comptes financiers et l'affectation des résultats de l'exercice ».

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1431-1 et suivants, relatifs au fonctionnement des établissements publics de coopération culturelle,

Considérant que le Compte financier unique met en évidence les informations clés sur la situation budgétaire et financière;  
Considérant que le Compte financier unique est une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, simplifiant leurs travaux préparatoires à sa production ;

Considérant que ce Compte financier unique remplace les anciens comptes administratifs et de gestion ;

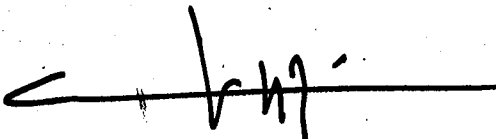
Il est proposé au Conseil d'Administration de voter le Compte Financier Unique dont les résultats sont les suivants :

- **Section d'exploitation :** solde de + 73 421.61 € Hors Taxes
- **Section d'investissement :** solde de + 7 684.85 € Hors Taxes
- Soit un total Hors Taxes de** + 81 106.46 €

**Le Conseil d'administration de la Soufflerie approuve à l'unanimité le Compte financier unique de l'exercice 2025 et arrêter les comptes :**

- **Section d'exploitation :** solde de + 73 421.61 € Hors Taxes
- **Section d'investissement :** solde de + 7 684.85 € Hors Taxes
- Soit un total Hors Taxes de** + 81 106.46 €

Fait à Rezé, le 12 février 2026  
Le Vice-Président du Conseil d'administration de la Soufflerie  
Monsieur Hugues Brianceau



Régulièrement publié et transmis en Préfecture le 13 février 2026.